Parti socialiste
Delémont

2.14/26

Question écrite

Où parquer un vélo ? une moto ?

Avec cette question, notre but n'est pas de promouvoir l'usage de la moto en ville mais nous constatons que le nombre de deux roues augmente et que les places réservées aux bicyclettes sont souvent squattées par de grosses motos qui occupent la place de deux ou trois cycles.
Le site de la commune (https://www.delemont.ch/fr/Vivre-a-Delemont/Mobilite/Parking-Stationnement/Stationnement.html) indique l'emplacement des places de stationnement pour voitures, plus de 1900 places gratuites et 1600 places payantes. Quelques places pour les cars sont aussi localisées mais rien pour les deux roues, vélos ou motos. Les places pour stationner les vélos sont relativement nombreuses, une nécessité vu l'utilisation en progression de ce moyen de transport rapide et qui cause peu de nuisances. Ce qui n'est pas le cas des motos, toutefois ces véhicules sont prisés par une petite minorité de voyageurs et touristes ce dont il faut tenir compte.

Nous souhaitons connaître le point de vue du Conseil communal sur deux questions :

- les dispositions en place sont-elles suffisantes ou faut-il revoir et compléter le dispositif de parcage des véhicules à deux roues ?
- faut-il notifier les places de stationnement disponibles pour les deux roues (vélos et/ou motos) sur le site de la commune ?

Nous remercions le Conseil communal pour sa réponse.

Delémont, le 28 septembre 2026

Pour le groupe socialiste,

Jordan Ali